

Et à ce moment-là, l'honorable député de Danforth posait la question suivante:

Monsieur le président, vu que je suis de la circonscription de M. Moreau, je désirerais poser quelques questions.

Avant votre rencontre à Hull, y a-t-il eu quelques entretiens avec M. Girouard au sujet de cette affaire?

M. Moreau: J'ai rencontré M. Girouard plusieurs fois. Je l'ai rencontré tout d'abord au cours de la dernière session au comité des privilèges et des élections dont il était membre. Le bureau de M. Girouard était très près du mien, et plusieurs fois nous avons causé d'un grand nombre de questions. Avant l'ajournement de la Chambre, à l'occasion des Fêtes, il m'a semblé que M. Girouard n'était guère heureux dans son milieu, mais je ne crois pas que nous ayons parlé particulièrement de son adhésion à un autre parti. Je ne sais si cela est pertinent à cette affaire.

M. Nielsen: La réponse est: non. Et alors?

M. Moreau: Je désirerais ajouter autre chose à ma déclaration. Je regrette, M. Scott, que dans ma déclaration j'aie omis un point très important que le comité appréciera sans doute. Je n'ai pas parlé des avantages qu'offre le parti au pouvoir ni de la «grasse caisse électorale» à la prochaine élection.

Je veux nier catégoriquement qu'il y ait eu mention, dans mon bureau, de fonds électoraux ou du parti au pouvoir.

M. Rhéaume: Par vous-même?

M. Moreau: Par qui que ce soit.

M. Scott: Lorsque vous dites cela, parlez-vous de la réunion de M. Davey et des quatre autres députés?

M. Moreau: Oui.

M. Scott: Vous étiez présent durant toute la réunion?

M. Moreau: J'ai été présent continuellement.

M. Scott: Vous dites, monsieur Moreau, que M. Davey n'a offert aucune caisse en vue d'une campagne électorale?

M. Moreau: Il n'a jamais été question de caisse électorale.

Monsieur le président, comme en fait foi la page 193, l'honorable député de Danforth posait la question suivante:

M. Scott: Je ne veux pas revenir sur cette question, mais d'après ce que vous venez de nous dire, personne n'a fait allusion à la caisse électorale, à une grasse caisse électorale ou autre chose du genre.

M. Moreau: J'affirme qu'il n'en a pas été question ni à mon bureau ce matin-là, ni la veille à Hull.

Un peu plus loin, on lit ceci:

M. Scott: Est-ce que vous vous rendez compte que votre témoignage nous place dans une situation extrêmement difficile. Je voudrais que vous soyez absolument sûr à ce sujet.

M. Moreau: J'en suis absolument sûr et j'y ai beaucoup réfléchi.

Un peu plus loin, l'honorable député de Danforth posait cette question:

M. Scott: M. Girouard nous a dit, et il l'a dit au cours de son témoignage, qu'à la réunion qui a eu lieu dix jours plus tard c'est vous qui lui avez dit que l'entretien n'aurait pas lieu à cause de quelque chose que M. Pearson avait dit.

[M. Beaulé.]

(Traduction)

M. Scott: J'invoque le Règlement. Je tiens à rectifier l'assertion de l'honorable député. Je n'ai pas dit que les dépositions de l'honorable député d'York-Scarborough le plaçaient dans une situation difficile, mais qu'elles plaçaient le comité dans une situation délicate. Je crois que cela doit être consigné au compte rendu.

(Texte)

M. Beaulé: Et, je continue la lecture, monsieur l'Orateur:

M. Moreau: Je désirerais ajouter autre chose à ma déclaration.

Monsieur l'Orateur, dans sa déclaration, l'honorable député d'York-Scarborough affirme que ce n'est pas lui qui a déclaré que le premier ministre perdrait l'appui du Crédit social, mais plutôt le député de Labelle qui a prononcé ces paroles-là.

Je désire maintenant citer un extrait du témoignage de M. Keith Davey.

Comme l'atteste la page 290 du quatrième fascicule, M. Davey disait:

Monsieur le président, la seule chose que je tiens à dire, c'est qu'en aucun temps, au cours de la réunion, il n'a été question d'argent ou de fonds électoraux d'aucune sorte. Je n'ai fait aucune allusion à «une grasse caisse électorale» à la prochaine élection; je n'ai pas dit non plus: «je m'occuperai du candidat libéral défait»; ni que «les organisateurs libéraux insatisfaits», je n'ai qu'à les changer. Je n'ai jamais employé l'expression: «Les avantages: un parti au pouvoir».

Voilà, en résumé, ce qui s'est passé au cours des séances du comité des privilèges et élections chargé d'étudier la question proposée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre. Si nous acceptons le rapport, comme on nous le propose, cela signifie que le député de Labelle a dit la vérité ou n'a pas dit la vérité, car à ce moment-là, on a posé la question de privilège relativement à une tentative de corruption en offrant les avantages d'un parti au pouvoir et «d'une grasse caisse électorale».

Par ailleurs, si on en vient à la conclusion que ces affirmations n'ont pas été faites, c'est dire que la Chambre a été induite en erreur par le député de Labelle et qu'il y a certainement eu des mensonges, en quelque part, et ce plus particulièrement si l'honorable député d'York-Scarborough et M. Keith Davey ont dit la vérité.

Si la Chambre adopte le rapport, elle reconnaît que la déclaration du député de Labelle n'est pas conforme à la vérité.